



Compte-rendu du Conseil d'Administration extraordinaire du 28 décembre 2012

La conseil d'administration extraordinaire a eu lieu le vendredi 28 décembre 2012 à 21h chez Carine et Christophe BRUYERE 16 rue de vicherolle 26800 BEAUVALLON.

Sont convoqués :

- M. DODE James,
- Mme DODE Karine
- Mme ARSAC Sylvie
- Mme BRUYERE Carine,
- M. BRUYERE Christophe,
- M. DU TREMOLET Thierry,
- M. CHATAIN Stéphane,
- M. BAEZA Franck,
- Mme BAEZA Anne,
- M. AZUINYE Eugene.

Sont présents :

- M. DODE James,
- Mme DODE Karine
- Mme ARSAC Sylvie
- Mme BRUYERE Carine,
- M. BRUYERE Christophe,
- M. BAEZA Franck,
- M. AZUINYE Eugene.

La réunion débute à 21H15

Le conseil d'administration extraordinaire a pour but de prendre une décision au sujet du projet du forage. Nous profitons de la présence d'Eugene pour nous éclairer sur ce projet et nous expliquer ce qu'il a vu lors de son séjour au NIGERIA l'été dernier.

Depuis le dernier CA (28 septembre 2012) la position de la communauté du village sur le projet du forage a évolué. De plus, Consolatus nous a demandé de commencer le projet compte tenu de la période (saison sèche), même si nous n'avons pas la totalité de l'argent pour financer le projet.

Christophe donne la parole à Eugène :

Dans un premier temps, la communauté voulait que l'association prenne en charge (hormis la construction) le gazole, l'entretien, la sécurité du site...

Après une discussion que j'ai eue avec Consolatus, en août dernier, où j'expliquais notamment les exigences de l'association, les membres de la communauté ont discuté entre eux et ont accepté de prendre en charge une partie du projet (gazole...).

En ce qui concerne le terrain, Consolatus indique que les réservoirs d'eau seront disposés sur le terrain de son frère situé devant sa maison à côté de la route. Le forage sera fait sur la parcelle derrière la maison de son frère. Cette parcelle appartient à un voisin c'est pourquoi elle nous informe qu'il serait important d'acheter cette parcelle.

Il est aussi important de clôturer le site où sera le forage pour des questions de sécurité. Elle propose de mettre un gardien, de lui construire une petite pièce d'habitation, et de le salarier.

Rappel de la position de l'association :

La clôture, la maisonnette du gardien et son salaire n'étaient pas prévu au début.

D'après Eugène, la clôture est importante. Nous sommes d'accord pour prendre en charge la clôture mais pas la maisonnette du gardien ni son salaire.

Nous ne voulons pas payer le terrain mais nous acceptons d'aider la communauté à l'acquérir par une petite aide. A priori la parcelle coûte 2 500 € et nous donnerions au maximum 500€ (cela reste encore à confirmer).

D'après les derniers mails de Consolatus, une personne influente (donc riche) a promis d'acheter les 4 réservoirs d'eau, de prendre en charge la construction des piliers de fer de 20 pieds et les frais de plomberie (si l'association commence vite les travaux).

En ce qui concerne les réparations, l'entretien, il est noté dans le mail que cela incombera à l'association si cela dépasse les capacités de la communauté. Cette phrase étant très floue nous devons décider ce que l'association prend en charge exactement.

Pour plus d'éclaircissement, nous décidons de profiter de la présence d'Eugène pour téléphoner à Consolatus. Avant d'appeler nous décidons à l'unanimité de commencer le projet le plus rapidement possible (dans la limite de nos finances) et de le finir fin 2013 début 2014.

Voici le résumé de la conversation téléphonique :

- Consolatus prévoit de réaliser toute la partie du forage (1.118 600 Naira) dans un premier temps.
- Le devis pour la clôture est en plus des devis précédents.
- Le prix du terrain est de 2 500 €.

- Il est important que le forage soit derrière la maison mais que les réservoirs soient devant car ils seront à côté de la route.
- Nous signifions à Consolatus que l'association n'achètera pas le terrain mais qu'elle est d'accord pour apporter une aide à l'acquisition.
- Le propriétaire du terrain (derrière) n'est pas du village et il ne veut ni le donner ni l'échanger contre un autre mais seulement le vendre.
- Consolatus propose donc de réaliser le forage à côté du terrain du voisin et donc chez son frère. Mais la petite maison qui abrite le générateur notamment devra être réalisée sur ce terrain. Cela laissera du temps pour trouver une solution à l'acquisition de ce dernier.
- Le prix du devis du projet reste inchangé par rapport au début.
- Nous décidons d'envoyer par western union 6 000 € pour commencer le projet. Consolatus nous remercie très chaleureusement.
- Eugene précise à Consolatus que nous ne prenons pas en charge la maison du gardien ni son salaire. Elle prend acte, un peu déçue.

La conversation se termine.

En résumé :

Le forage sera réalisé derrière la maison du frère de Consolatus près de la parcelle du voisin. Les réservoirs seront installés devant la maison près de la route pour des questions de facilité d'approvisionnement en eau des habitants.

Nous allons écrire une lettre à entête de l'association notifiant les décisions prises lors de ce CA extraordinaire. Après accord lors du CA du 18 janvier elle sera envoyée à Consolatus.

Le Conseil d'administration extraordinaire se termine à 22h30.